



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

LET et LP

Question écrite n° 86106

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la création d'un diplôme national de technicien ascensoriste. Les besoins en personnel qualifiés sont réels afin de satisfaire les demandes croissantes des propriétaires d'ascenseurs notamment depuis la publication du décret n° 2004-964 du 9 septembre 2004 relatif au dispositif sur la sécurité des ascenseurs issu de la loi « urbanisme et habitat » du 2 juillet 2003. Cet enjeu, important pour les entreprises d'ascenseurs, l'est d'autant plus pour les PME de ce secteur qui ne disposent pas de centres de formation internes. Aussi, il lui demande s'il envisage la création d'un tel diplôme.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale a donné son accord, en octobre 2005, à la création d'un diplôme national dans le domaine des ascenseurs. La direction de l'enseignement scolaire a immédiatement engagé les travaux nécessaires, avec le soutien actif de la profession. La commission professionnelle consultative de la métallurgie, réunie le 16 décembre 2005, a validé ces travaux. La création officielle de la mention complémentaire de technicien(ne) ascensoriste (service et modernisation) devrait donc intervenir très rapidement. Les sections qui prépareront ce diplôme en un an pourront ouvrir, dès la rentrée 2006, en priorité dans les lycées qui dispensent aujourd'hui une formation complémentaire d'initiative locale dans le domaine des ascenseurs et dans les zones fortement urbanisées.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86106

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1451

Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3096